

LICENCE EN DROIT – 2^{ème} ANNEE
SEMESTRE 3
GROUPE DE COURS N° 2
SESSION DE RATTRAPAGE
MARDI 24 JUIN 2014
9 H à 12 H 30

Chaque étudiant devra remettre 3 copies [éventuellement blanche(s)] à la fin de l'épreuve.

Résultats session 1 (écrit ou oral)	Composition en session 2
Echec dans 1 matière	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans sa matière en échec. - Il peut choisir de composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées* (Matière Joker).
Echec dans 2 matières	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans ses 2 matières en échec. - Il peut choisir de composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée* (Matière Joker).
Echec dans 3 matières (ou plus)	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans 2 matières en échec et dans 1 autre matière [CM ou CM + TD] (déjà validée ou en échec) qu'il choisit librement.

***Si l'étudiant choisit de ne pas composer dans une "Matière Joker", il devra rendre une copie portant la mention :**

"Je renonce à ma Matière Joker"

L'étudiant disposera de 3 jeux d'étiquettes libellées

« épreuve 1 »,
« épreuve 2 »,
« épreuve 3 ».

DANS CHAQUE MATIÈRE, IL DOIT COMPOSER SUR UNE COPIE DIFFÉRENTE.

Sur chaque copie, il collera les étiquettes d'un jeu et indiquera **le libellé de la matière** dans laquelle il aura choisi de composer ainsi que, le cas échéant, **le numéro du sujet**.

- **ATTENTION : LES COPIES NE PORTANT PAS LE LIBELLÉ DE LA MATIÈRE NE POURRONT PAS ÊTRE CORRIGÉES.**

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ

DROIT CIVIL

Sujet : L'interprétation des conventions.

DROIT ADMINISTRATIF

Sujet : Comparer, d'une manière brève et précise, le service public à caractère administratif et le service public à caractère industriel et commercial.

Nota bene : *La brièveté du temps qui vous est imparti vous dispense de formuler des titres et des sous-titres.*

DROIT DES AFFAIRES

Sujet : La compétence des tribunaux de commerce.

DROIT PENAL

Sujet : Détermination de la responsabilité pénale lors de la commission d'une infraction collective.

DROIT EUROPEEN

Traitez 1 des 2 sujets suivants :

1. La protection des droits fondamentaux dans l'ordre juridique de l'Union européenne.
2. La primauté du droit de l'Union européenne.

DROIT DES FINANCES PUBLIQUES

Sujet : Les assouplissements au principe de séparation des ordonnateurs et des comptables.